

**Compte-rendu du conseil d'école du 5 novembre 2020**  
**Salle de réunion Groupe scolaire 18h30**

*Étant donné le contexte sanitaire, il a été décidé de réduire le nombre de participants au conseil d'école.*

**Présents** : M. Gable, Adjointe à la Vie scolaire à la Mairie ; M. Durez, S. Grosjean-Besson, I. Haboubi, représentants les parents élus ; E. Masnada, D. Gros Lambert, C. Nevers, enseignants

**Excusé** : M. Loïc Martin, Inspecteur de l'Éducation Nationale ;

**Secrétaire** : D. Gros Lambert

## **1 . Élections du vendredi 9 octobre 2020**

Cette année, le vote s'est fait uniquement par correspondance, conformément à ce que les membres du Conseil d'école avaient voté l'an dernier.

145 votants pour 356 inscrits, soit une participation de 40,7% ( 34,7% en 2019 ). Une seule liste était présentée par l'association des parents d'élèves de Saône « ASPARELE ».

### **Parents élus :**

**Titulaires** : M. Durez, P. Mercier, C. Diziain, M. Wasner, A. Zupancic, C. Thieffine, M. Belleville-Redel, S. Grosjean-Besson, J. Segura, E. Allin

**Suppléants** : J. Gable, N. Alphe, M-L Coli-Besseyrias, V. Viprey, V. Ricco, S. Granon, B. Zupancic, A. Chappaz, I. Haboubi, C. Giudicelli

Le directeur remercie madame Durez qui a participé au dépouillement des bulletins de vote.

## **2 . Fonctionnement du conseil d'école**

Il est réuni au moins trois fois dans l'année. Il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou des deux tiers de ses membres.

Membres de droit ayant le droit de vote : le directeur ( président ), les enseignants de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil, les parents ( en nombre égal à celui des classes de l'école ), le maire ou son représentant et un conseiller désigné par le conseil municipal chargé des affaires scolaires, le délégué départemental de l'Éducation nationale. L'Inspecteur de l'Éducation nationale assiste de droit aux réunions.

Peuvent assister au conseil, avec voix consultative : les personnes chargées des activités sportives et culturelles, les personnes participant aux actions de prévention et d'aide psychologique, l'équipe médicale scolaire, les assistantes sociales.

L'ordre du jour est établi par le directeur. Les parents d'élèves pourront lui soumettre les points qu'ils souhaitent voir aborder, au moins 15 jours avant la date de la réunion.

Un compte-rendu est adressé aux membres du conseil d'école ( parents titulaires et suppléants ). Il n'est pas distribué à l'ensemble des familles. Il est affiché et mis en ligne sur le site de l'école ( <http://elem-saone.ac-besancon.fr>). Les familles sont informées de la publication de ce compte-rendu et peuvent, sur demande, en recevoir une copie.

### 3 . Rentrée 2020

#### Mouvement du personnel à la rentrée 2020

- 1 enseignant a été nommé à titre définitif : Florence Parisot.
- 4 enseignants ont été nommés à titre provisoire : Léa Reiniche, Carole Sauge, Laura Dolhem et Stéphanie Ricoux sur la « décharge » de direction et travaille donc le lundi et le mardi, ainsi qu'un mercredi sur 2.
- Christina Marchand, Élodie Bouillet, Karine Butavant et Sandra Ménérier sont présentes à l'école en temps qu'AESH ( aide à la vie scolaire ou aux élèves en situation de handicap ).

#### Effectifs :

A ce jour, **213 élèves sont inscrits à l'école de Saône**. Parmi ces 213 élèves, 11 font partie du dispositif ULIS- École. Ces élèves sont donc inscrits dans leur classe de référence.

Il y a donc 9 classes et un dispositif ULIS- École. La moyenne s'élève donc à 23,6 élèves par classe en élémentaire.

CP de Mme Ricoux et M. Nevers : 22 élèves  
CP/CE1 de Mme Parisot : 22 élèves  
CE1 de Mme Marso : 25 élèves  
CE2 A de Mesdames Prost et Dolhem : 28 élèves  
CE2 B de Mesdames Reiniche et Sauge : 26 élèves

CM1 A de M. Thibault : 19 élèves  
CM1 B de M. Gros Lambert : 19 élèves  
CM2 A de Mme Lab : 27 élèves  
CM2 B de Mme Masnada : 25 élèves

Madame Isabelle Souvet est coordinatrice du dispositif ULIS- Ecole.

#### Prévisions des effectifs :

Les prévisions pour la rentrée 2021- 2022 ont été communiquées à la Direction Académique. Ils font état de **202 élèves attendus en élémentaire à la rentrée 2021**.

Pour information, état des effectifs à l'école élémentaire ces dernières années :

Rentrée	2017	2018	2019	2020	Prévisions 2021
Effectifs	225	224	219	213	202

La situation de l'école sera certainement regardée au moment de la carte scolaire.

#### Présentation du RASED : réseau d'aide spécialisée des élèves en difficulté

Les bureaux du RASED, réseau d'aide du secteur de Saône, sont situés dans l'école. Madame Vuillemin, enseignante spécialisée, intervient dans différentes écoles du secteur en apportant une aide pédagogique et méthodologique aux élèves en difficulté scolaire, en collaboration avec les enseignants.

Madame Jacquin, psychologue scolaire, est joignable au 09 65 32 06 71 .

### 4 . Règlement intérieur de l'école

Le règlement intérieur de l'école avait été entièrement réécrit en septembre 2015, en conformité avec le règlement départemental. L'équipe enseignante a jugé qu'il pouvait être reconduit pour cette année scolaire, sans y apporter de modifications. Ce règlement intérieur, présenté lors de ce premier conseil d'école, est voté à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

Il est porté à la connaissance de l'ensemble des membres de la communauté éducative pour que chacun puisse s'y référer. Pour cela, il est affiché dans le hall du groupe scolaire, en ligne sur le site internet de l'école. Un exemplaire du règlement intérieur a été remis aux parents élus.

## 5 . Sécurité

Dans le cadre du règlement départemental des écoles maternelles et élémentaires, un exercice d'évacuation incendie a été effectué le mercredi 7 octobre 2020. Il a été consigné dans le registre de sécurité de l'école. Il est rappelé aux parents que la sécurité est renforcée pour l'accès à l'école pendant le temps scolaire avec la fermeture des 5 portes des bâtiments toute la journée. En cas de retard, il faut accompagner l'enfant jusqu'à la porte d'entrée et s'assurer qu'un adulte de l'école peut le prendre en charge. Il faut donc impérativement respecter les horaires d'arrivée à l'école.

## 6 . Enseignement des langues vivantes

L'enseignement de l'allemand a débuté fin septembre. Cet enseignement est assuré par Mélanie Sire, Professeure des écoles. Trois groupes ont été constitués. Un groupe de CP/ CE1 avec 10 élèves, un groupe de CE2 avec 13 élèves, un groupe de CM1/ CM2 avec 13 élèves. Il y a donc 36 élèves qui reçoivent un enseignement en allemand. L'enseignement de l'anglais est assuré par les enseignants dans leur classe, à raison de 2 fois 45 minutes par semaine. Les parents d'élèves avaient envoyé un courrier à la rentrée de septembre pour alerter l'Inspecteur d'Académie sur le non remplacement du professeur d'allemand au Collège de Saône et l'inquiétude des parents de l'école élémentaire à qui on demande dès le CP de se prononcer pour le choix d'une langue et qui voient que l'enseignement n'est pas assuré de manière régulière. Les parents sont en attente d'une réponse.

## 7 . Le projet d'école

Le projet d'école a été mis en place en 2018 et il doit arriver à son terme en 2021. Différentes actions ont été menées autour de la lecture et la production d'écrit : « quart d'heure » de lecture hebdomadaire qui est reconduit cette année, création d'un journal de l'école. Une réflexion sera mise en place par les enseignants pour étudier comment ce projet peut se continuer cette année. Un exemplaire du projet d'école a été remis aux parents d'élèves élus.

## 8 . Association scolaire : bilan financier 2019 / 2020

Compte de résultat pour l'année scolaire 2019- 2020

<i>Charges année 2019- 2020</i>		<i>Produits année 2019- 2020</i>	
Achats de produits pour cession	0,00	Vente de produits pour cession	0,00
Assurances versées	85,78	Produits des activités éducatives	2133,00
Charges des activités éducatives	8440,56	Subventions Etat, collectivités	1093,00
Autres charges courantes	100,85	Participations volon . des familles	1796,00
Charges exceptionnelles	292,00	Subventions d'associations	2115,00
Achat de biens durables	851,19	Autres produits courants	0,00

<b>Total des charges</b>	<b>9777,32</b>	<b>Total des produits</b>	<b>7137,00</b>
--------------------------	----------------	---------------------------	----------------

<i>Résultat de l'année</i>	<b>- 2640,00</b>
<i>Report année précédente CCP</i>	<b>8995,63</b>
<i>CCP année en cours</i>	<b>6355,31</b>

Quelques explications concernant le budget 2019- 2020 :  
Le résultat de l'année est négatif pour les raisons suivantes :

- La subvention municipale de 8800,00 € a été versée fin juillet alors que les comptes ont été arrêtés début juillet et, donc, elle ne figure pas dans le tableau dans la ligne des subventions.

. Le projet « chorale » qui représente un coût de 2100,00 € a été financé en partie par une subvention de l'AMICALE pour moitié et l'autre moitié par la coop scolaire. De plus, il a été acheté des kits de fraction pour les élèves de cycle 3. Enfin, nous n'avons pas eu de recettes comme chaque année de la vente de photos scolaires.

Les comptes sont approuvés par les membres du conseil d'école.

## 9 . Projet chorale et projet Artothèque

Une activité *chorale* avait été mise en place l'an dernier avec M. Girardet, responsable de l'école de musique du Plateau. En raison du protocole sanitaire qui nous demande de limiter au maximum le « brassage » des élèves dans des lieux clos, cette activité ne pourra se poursuivre dans l'immédiat cette année. Toutefois, et en lien avec l'École de musique du Plateau, une sensibilisation aux différents instruments pourra peut-être se mettre en place.

**Projet Artothèque** : Le projet sera reconduit cette année avec une exposition des œuvres, normalement au mois de mars 2021, si la situation sanitaire nous le permet. Il est rappelé que ce projet peut se réaliser grâce au prêt d'œuvres originales par la famille Peugeot.

## 10 – Messagerie ENT ( Espace Numérique de Travail )

Il a été décidé par l'ensemble des collègues d'utiliser à partir du mois de novembre la messagerie ENT dans toutes les classes au moins une fois par semaine pour envoyer les devoirs à faire à la maison. Une information complémentaire quant au jour choisi et le début de la mise en place sera fournie.

## 11 – Rythmes scolaires

Lors du dernier conseil d'école du mois de juin 2020, la question d'une modification des rythmes scolaires pour un retour à 4 jours avait été posée. L'ASPARELE avait même proposé de réaliser un sondage auprès des parents pour connaître leur avis. Le directeur demande à la représentante de la Mairie de bien vouloir faire le point sur cette question.

Pour la municipalité, madame Gable indique qu'une réflexion a été entreprise pour voir comment accueillir au mieux les élèves si la semaine de 4 jours revenait à l'école élémentaire. Pour le moment donc, et pour se laisser le temps d'établir un projet cohérent avec tous les partenaires de l'école, il est indiqué que la rentrée 2021 se fera avec le rythme actuel et que, si changement il y a, ça ne pourrait se faire qu'à la rentrée 2022.

## 12 . Informations diverses

**Activité natation** : La piscine de Valdahon étant toujours en travaux et ces travaux devant se poursuivre jusqu'à la fin de l'année scolaire, il n'y aura pas d'activité natation cette année.

**Informations ASPARELE** : L'association, par l'intermédiaire de sa présidente, madame Durez, remet un chèque de 1491,00 € au directeur ; elle en est vivement remerciée. Voici les projets de l'Association pour cette année :

- vente de sapins le samedi 5 décembre
  - l'espoir de pouvoir organiser à nouveau un Carnaval dans les rues de Saône et de faire la fête des écoles en juin
  - à nouveau en juin 2021, les commandes de fournitures pourront se faire par le biais de l'ASPARELE
- À noter que la vente des biscuits programmée en octobre a été reportée.

Madame Durez indique à madame Gable que certains enfants ont pu se plaindre de la qualité des repas en début d'année. Madame Gable répond que des contacts ont été pris avec le nouveau prestataire de services afin d'améliorer la situation.

Madame Durez demande également si une personne est à nouveau prévue pour sécuriser le passage piétons au niveau de la Mairie. Madame Gable répond qu'une personne a été mise en place depuis la rentrée de novembre, et même déjà quelques jours en octobre.

Madame Durez indique également que quelques filles de l'école ont, avant les vacances, refusé d'aller dans les toilettes car l'hygiène n'était pas respectée. Monsieur Nevers répond que le nettoyage des toilettes est réalisé tous les soirs avec soin par madame Prêtre. Il est donc passé dans toutes les classes pour rappeler les règles d'hygiène pour le bien de tous.

Une question est posée par madame Durez quant aux horaires de l'école élémentaire et de l'école maternelle. Le directeur rappelle que c'est le Maire qui fixe les horaires des écoles. Quand les nouveaux rythmes scolaires avaient été mis en place, une réflexion avait eu lieu pour une « concordance » entre les deux écoles. L'école maternelle étant repassée à 4 jours, des problèmes se posent quant à l'amplitude de sortie le soir entre les deux écoles. Madame Gable a pris note de cette situation mais elle précise que ça serait plutôt si les 4 jours étaient de retour à l'école élémentaire qu'il faudrait avoir de nouveau une réflexion à ce sujet.

Madame Durez demande également si davantage d'explications pourraient être apportées aux parents lors des élections des représentants de parents d'élèves quant à la procédure à respecter pour voter correctement et éviter ainsi un trop grand nombre de bulletins nuls car ne respectant pas cette procédure, surtout en ce qui concerne les enveloppes. Le directeur précise que les papiers reçus pour le vote sont fournis par l'Inspection académique et que rien n'empêche les parents de fournir un autre document en plus des documents officiels qui expliquerait plus simplement la procédure exacte à respecter.

Madame Gable a indiqué que le Conseil municipal des jeunes allait bientôt se mettre en place dans la commune et monsieur Nevers a indiqué qu'un travail allait être mené par les enseignants concernés pour sensibiliser les élèves afin qu'ils puissent participer à ce conseil.

La séance est levée à 20h45. La date du prochain conseil d'école n'a pas été définie.

Le secrétaire de séance,

Dominique Gros Lambert

Le Directeur,

Christian Nevers